BULLETIN D'ADHESION 2018

Je soussigné(e), Nom - Prénom:
Structure :
Adresse :
Code postal et commune :
Email:

Déclare souhaiter adhérer à l'Association nationale « Sur les pas des Huguenots » pour l'année 2018
Cotisation Annuelle 2018 : …… €

Fait à : …… Le …… Signature :

❑ Demande un reçu fiscal qui sera envoyé en mars-avril 2019.
Une facture acquittée peut-être envoyée dès l'adhésion aux professionnels qui en font la demande.

Les cotisations sont variables en fonction du type de structure et pour les EPCI en fonction du nombre de km du sentier « Sur les pas des Huguenots » développé sur leur territoire.

Structures	Cotisations 2018	Structures	Cotisations 2018
Particuliers	*20 €*	*Communes > 5 000 < 10 000 hab.*	*550 €*
Associations et entreprises	*70 €*	*Communes > 10 000 < 20 000 hab.*	*690 €*
Hébergeurs partenaires	*80 €*	*Communes > 20 000 hab.*	*1 400 €*
Communes < 500 hab.	*70 €*		
Communes > 500 < 1 000 hab.	*140 €*	*Intercommunalités < de25 km*	*750 €*
Communes > 1 000 < 2 000 hab.	*280 €*	*Intercommunalités > de 25 km < 50 km*	*1 500 €*
Communes > 2 000 < 5 000 hab.	*410 €*	*Intercommunalités > de 50 km*	*1 800 €*

BULLETIN DE DON 2018

Je, soussigné(e), Nom Prénom:
Structure :
Adresse :
Code postal et commune :
Email:

Déclare faire don à l'Association nationale « Sur les pas des Huguenots » de la somme de : …… €

Fait à : …… Le …… Signature :

❑ Demande un reçu fiscal qui sera envoyé en mars-avril 2019.

Les chèques et virements sont à établir à l'ordre de « Association Sur les pas des Huguenots »
Les bulletins sont à adresser au siège de l'**Association nationale « Sur les pas des Huguenots » - C/o Communauté de communes du Pays de Dieulefit – 8 Rue garde de Dieu – 26220 Dieulefit.** *(IBAN ci-dessous)*

Relevé Identité Bancaire (IBAN):	**Crédit Mutuel Crest**
	FR76 1027 8089 3100 0203 5490 155

Nota : L'Association nationale « Sur les pas des Huguenots » est reconnue d'intérêt général. **Vos cotisations et dons au profit de l'Association peuvent donc faire l'objet d'une réduction d'impôts** selon l'article 200 du code général des impôts pour les particuliers (article 238 pour les entreprises).